Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE SUR LE DÉCÈS D'UN DÉTENU LE 11 MARS À BOCHUZ

Le Conseil d'Etat prend acte du retrait de l'enquêteur désigné - le nom de son successeur sera connu sous peu

Le Conseil d'Etat a pris acte de la décision personnelle de l'ancien juge cantonal François Jomini de renoncer à son mandat d'enquête administrative dans le cadre du décès d'un détenu à Bochuz le 11 mars dernier. Le nom du successeur du juge Jomini sera communiqué à très brève échéance.

Le Conseil d'Etat a pris acte de la renonciation de François Jomini à exercer son mandat d'enquêteur spécial chargé d'éclaircir, sous les angles administratif et règlementaire, les conditions du décès d'un détenu le 11 mars 2010 au pénitencier d'Orbe. Il regrette que cette décision soit motivée par le procès en partialité fait sans aucun fondement à M. Jomini ainsi que par le climat de scandale entretenu autour de ce drame.

A la suite de cette décision, le chef du Département de l'intérieur a aussitôt pris un certain nombre de contacts auprès de personnalités, notamment extérieures au canton de Vaud, susceptibles de remplir le mandat dans le délai imparti et avec l'esprit d'indépendance requis par les circonstances. Ses démarches sont bien avancées, de sorte que le nom du successeur du juge Jomini sera communiqué à très brève échéance.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 avril 2010

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 079 206 79 69